



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20230919-RAP-63-1174-Insp_Signalt_OFB_Carrière_Chapdes_Beaufort

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : Carrières de Chapdes-Beaufort Adresse : lieu-dit « Riveau Chabanne » Commune : Chapdes-Beaufort 63230 SIREN : SIRET :		S3IC 0016300097 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Carrière de granite		
Date du contrôle : 18/09/2023		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input type="checkbox"/> Inspection annoncée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Signalement par OFB
Thème(s) du contrôle • Conditions d'exploitation		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Le périmètre concerné		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral du 18 juillet 2013 autorisant la Société Besançon Frères à renouveler et étendre l'exploitation de la carrière de granite et leurs installations annexes. • Arrêté préfectoral complémentaire du 28/07/2017 autorisant le transfert à la société Carrières de Chapdes Beaufort des droits d'exploitation de la carrière de roches granitiques et de ses installations annexes. • Arrêté complémentaire du 17/11/2021 portant modification des conditions de remise en état de la carrière exploitée par la société Carrière de Chapdes-Beaufort au lieu-dit « Riveau Chabanne » sur la commune de Chapdes-Beaufort.		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	Carrière de Chapdes-Beaufort	Chef de carrière
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Contexte

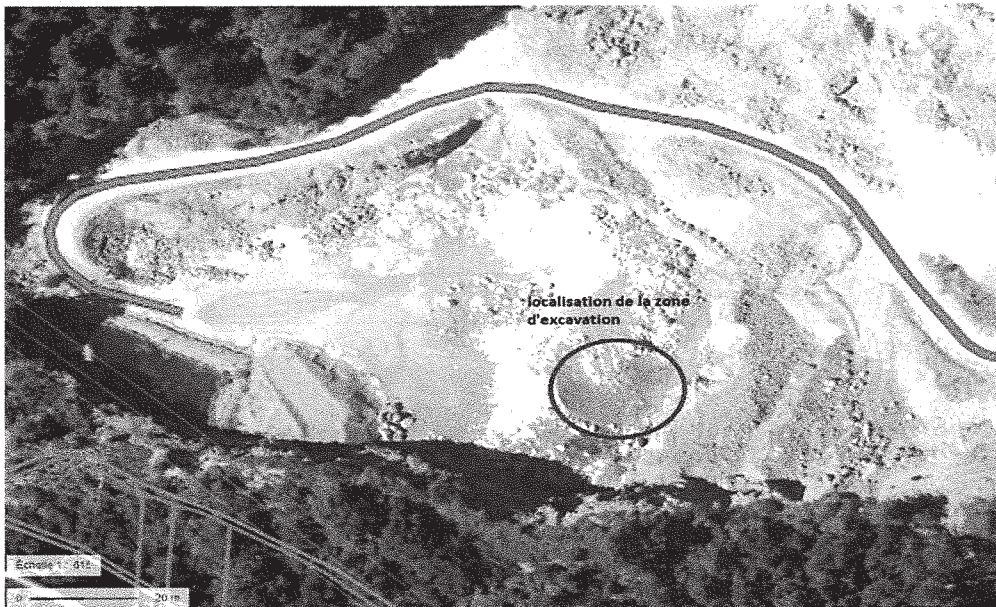
Cette inspection fait suite à un signalement par un agent de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) sur une extraction de matériaux en fond de carrière.

L'inspection des installations classées s'est déplacée afin de constater l'étendue de cette extraction et vérifier si elle est conforme aux dispositions de l'arrêté d'autorisation du 18 juillet 2013 et notamment de son article 1.5.3.

2 – Constats sur site

Au jour de la visite, les épisodes pluvieux des jours précédents ont submergé le carreau inférieur de la carrière dont l'altitude correspond à la côte minimale d'extraction de 690 mètres figurant sur le dernier plan d'exploitation du 05 décembre 2022.

La zone au droit de cette excavation, voir vue ci-dessous, est submergée et l'inspection n'a pu en apprécier la profondeur.



3 – Conclusion et suites

L'exploitant doit faire effectuer, **par un géomètre indépendant**, un relevé altimétrique du fond de l'excavation dans les plus brefs délais.

L'exploitant informera l'inspection des installations classées de la date d'intervention du géomètre au plus tôt.

<p>Inspecteur le 19/09/2023 L'inspecteur de l'environnement</p> <p>Signé</p>	<p>Vérificateur le 26/09/2023 L'inspecteur de l'environnement</p> <p>Signé</p>	<p>Approbateur le 26/09/2023 Pour le directeur régional, Le Chef de l'UD CAP</p> <p>Signé</p>
---	---	--